

31 Octobre 2009. Affaire Chottard. La compétence et l'éthique des élus au banc d'essai.

A l'occasion du repas organisé au Grand-Celland le 25 octobre 2009 par l'association de défense de Martial Chottard, Guenhaël Huet, Député Maire d'Avranches a informé l'assistance qu'il a pu obtenir l'intervention personnelle de Michelle Alliot Marie sur le dossier qu'il avait instruit à son intention. Comme suggéré par lui, le gouvernement français (en l'occurrence le Ministère de la Justice) s'est mis en rapport avec le Ministère de la Justice italien qui a accepté que la peine de Martial Chottard soit purgée en France.

Martial Chottard sera donc probablement transféré à la prison de Caen. Nul doute qu'avec le jeu des remises de peine, la libération de Martial Chottard devrait pouvoir être envisagée dans un avenir plus proche que celui qui lui était promis en Italie.

Cette information est pour BA l'occasion de rappeler aux citoyens, quand la solution de leur problème ne peut être dégagée en Droit, la prudence qui doit être la leur lorsqu'ils décident, en dernier recours de s'en remettre aux politiques.

En effet, et ce dossier l'a largement démontré, ce recours peut être la pire des solutions si l'élu, saisi du dossier, y voit d'abord l'occasion pour lui de conforter son image publique par un « **coup médiatique** ». En se présentant comme le « chevalier blanc » en charge de la défense de la veuve et de l'orphelin, le Marlborough qui part en guerre contre un gouvernement étranger, à coups de communiqués belliqueux, l'élu cisèle sans doute sa belle image électorale. Mais il sait en même temps qu'il compromet définitivement les chances de dégager une solution puisqu'il braque l'interlocuteur dans une attitude de fierté outragée et d'ombrageuse intransigeance quand il convenait au contraire de le ménager pour qu'une solution négociée puisse être dégagée avec celui qui tient le dossier et tout le pouvoir sur le dossier.

En revanche, le recours au politique est évidemment la bonne solution si l'élu se saisit du dossier pour ce qu'il est : un dossier complexe sur le plan technique, un dossier douloureux sur le plan humain. C'est une bonne solution si l'élu mobilise ses compétences juridiques pour élaborer un dossier plaidant une demande raisonnable donc acceptable pour les deux parties, si, dans la discrétion nécessaire à toute négociation diplomatique, il actionne, au gouvernement, les contacts qui conviennent.

BA n'a cessé de le dire depuis sa création : compétence, modestie, éthique et humanisme, telles sont les qualités que le citoyen est en droit d'attendre de ses représentants si toutefois, le citoyen lui-même, a su les choisir.

Ce n'est pas facile car l'action politique contemporaine est infestée par le « tout communication », la « notoriété médiatique » prétend à elle seule, rendre compte de la valeur des hommes publics. Le citoyen électeur doit tout au contraire juger que le « potin médiatique » est à l'éthique du « métier politique » ce que la « réclame » est au sérieux de l'action commerciale. Il doit donc s'en défier. A lui de refuser de déléguer son choix aux media, à lui de choisir ses élus pour ce qu'ils sont dans l'exercice quotidien de leur métier et non pour ce qu'ils paraissent être dans les mises en scène médiatiques qui ne sont qu'illusions et trompe l'œil.

